

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 013

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Institution et vie politique / Désignation de représentants

ADMINISTRATION GENERALE

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE SYNDICATS, COMITES,
ETABLISSEMENT, OU ASSOCIATIONS**

CORRESPONDANT DEFENSE

- Vu les articles L. 2121-29 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la circulaire du 26 octobre 2001 et l'instruction ministérielle n° 000282 du 8 janvier 2009 ;
- Considérant la nécessité de remplacer M. Christian ROBERT à la fonction de Correspondant Défense ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De désigner M. Michel DROUVILLE, Correspondant défense de la ville de Tonnerre ;
- Dit que l'arrêté municipal de nomination sera rédigé conformément à la réglementation.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre